



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/49/318
17 août 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-neuvième session
Point 131 de l'ordre du jour provisoire*

FINANCEMENT DE LA MISSION DES NATIONS UNIES EN HAÏTI

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 12	3
II. ÉTAT DES QUOTES-PARTS	13	4
III. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	14	5
IV. ADMINISTRATION FINANCIÈRE	15	5
V. RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU BUDGET PENDANT LA PÉRIODE ALLANT DU 23 SEPTEMBRE 1993 AU 31 JUILLET 1994	16	5
VI. MESURES À PRENDRE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE À SA QUARANTE-NEUVIÈME SESSION	17	6

* A/49/150.

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Page</u>
<u>Annexes</u>	
I. Rapport sur l'exécution du budget pendant la période allant du 23 septembre 1993 au 31 juillet 1994	7
II. Rapport sur l'exécution du budget pendant la période allant du 23 septembre 1993 au 31 juillet 1994	10
III. Ressources disponibles et dépenses de fonctionnement pendant la période allant du 23 septembre 1993 au 31 juillet 1994 . . .	15

I. INTRODUCTION

1. Dans ses rapports datés du 25 août 1993¹ et du 21 septembre 1993² le Secrétaire général a recommandé au Conseil de sécurité la création d'une mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA), chargée de faciliter l'application de l'Accord de Governors Island, en date du 3 juillet 1993³.

2. Le 23 septembre 1993, le Conseil de sécurité, dans sa résolution 867 (1993), a autorisé la mise en place et le déploiement immédiat de la MINUHA pour une période de six mois. Il a décidé que la Mission serait composée de 567 observateurs de police des Nations Unies et d'une unité du génie construction comprenant 700 hommes environ, dont 60 instructeurs militaires. Elle aurait pour tâche, conformément au paragraphe 5 de l'Accord de Governors Island, de guider et conseiller la police haïtienne à tous les niveaux et de suivre la manière dont les opérations de police seraient conduites, ainsi que de moderniser les forces armées d'Haïti par le biais d'une instruction portant sur des domaines civils et d'une participation à des projets de génie civil et d'assistance médicale.

3. Comme indiqué dans les rapports du Secrétaire général datés du 13 octobre 1993⁴, du 12 novembre 1993⁵, du 26 novembre 1993⁶ et du 19 janvier 1994⁷, le mandat confié à la MINUHA par la résolution 867 (1993) n'a pas pu être exécuté en raison de divers événements survenus en Haïti, prouvant que les forces armées haïtiennes ne respectaient pas les dispositions pertinentes de l'Accord de Governors Island.

4. Dans son rapport du 18 mars 1994⁸, le Secrétaire général a noté que le Conseil de sécurité souhaiterait peut-être envisager d'autoriser la prorogation du mandat de la MINUHA pour une période de trois mois, ce qui permettrait de réactiver la Mission sans perdre de temps au cas où la situation politique serait débloquée et où l'application de l'Accord de Governors Island serait relancée.

5. Par sa résolution 905 (1994) du 23 mars 1994, le Conseil de sécurité a décidé de prolonger le mandat de la Mission jusqu'au 30 juin 1994.

6. Par sa résolution 933 (1994) du 30 juin 1994, il a de nouveau prorogé le mandat de la Mission jusqu'au 31 juillet 1994 et prié le Secrétaire général de lui présenter, le 15 juillet 1994 au plus tard, des recommandations spécifiques sur la reconfiguration et le renforcement de la MINUHA, y compris ses effectifs, sa composition, son coût et sa durée.

7. En application de cette résolution, le Secrétaire général, dans son rapport du 15 juillet 1994⁹, a présenté au Conseil une analyse des diverses options s'offrant à la communauté internationale face à la détérioration constante de la situation en Haïti. Dans un additif à ce rapport, daté du 26 juillet 1994, le Secrétaire général a indiqué le coût de la mise en place d'une première équipe de la MINUHA et de l'augmentation des effectifs de la Mission.

8. Par sa résolution 940 (1994) du 31 juillet 1994, le Conseil de sécurité a approuvé la constitution d'une première équipe de la MINUHA comprenant au maximum 60 personnes, dont un groupe d'observateurs. Dans la même résolution,

/...

il a décidé de réviser et proroger le mandat de la MINUHA pour une période de six mois, ainsi que de porter à 6 000 les effectifs militaires de la Mission et de fixer à février 1996 au plus tard l'achèvement prévu de la tâche de la Mission.

9. On se souviendra que, par sa décision 48/477 du 23 décembre 1993, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général, à titre exceptionnel, à engager des dépenses pour la MINUHA jusqu'à concurrence d'un montant brut de 1 383 000 dollars (soit un montant net de 1 364 000 dollars) pour la période du 23 septembre 1993 au 22 mars 1994, et l'a prié d'ouvrir un compte spécial pour la Mission. Par la même décision, l'Assemblée a décidé de répartir ce montant entre les États Membres.

10. Par sa résolution 48/246 du 5 avril 1994, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir un crédit du montant indiqué au paragraphe 9 ci-dessus; décidé également d'ouvrir un crédit supplémentaire d'un montant brut de 143 700 dollars (soit un montant net de 138 100 dollars) aux fins du fonctionnement de la Mission pendant la période allant du 23 mars au 30 juin 1994; autorisé le Secrétaire général à engager mensuellement des dépenses pour la Mission jusqu'à concurrence d'un montant brut de 44 200 dollars (soit un montant net de 42 500 dollars) pour une période de six mois maximum au-delà du 30 juin 1994, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Mission au-delà de cette date, ledit montant devant être réparti entre les États Membres; et prié le Secrétaire général de lui présenter, le 31 août 1994 au plus tard, le rapport sur l'exécution du budget pour le mandat se terminant le 30 juin 1994 et les prévisions budgétaires correspondant à tout nouveau mandat que le Conseil de sécurité pourrait décider.

11. Le Conseil a prorogé le mandat de la MINUHA pour une période d'un mois allant du 1er au 31 juillet 1994, par sa résolution 933 (1994) du 30 juin 1994, et il a révisé et prorogé de nouveau ce mandat pour une période de six mois allant du 1er août 1994 au 31 janvier 1995 par sa résolution 940 (1994) du 31 juillet 1994. Toutefois, le présent rapport ne contient que le rapport sur l'exécution du budget pour la période allant de la création de la MINUHA, le 23 septembre 1993, au 31 juillet 1994. Les prévisions budgétaires correspondant au mandat révisé et prolongé de la MINUHA pour la période allant du 1er août 1994 au 31 janvier 1995 sont en cours de préparation et seront publiées le plus tôt possible sous forme d'additif au présent rapport.

12. Compte tenu des résolutions 933 (1994) et 940 (1994) du Conseil de sécurité, le montant autorisé par l'Assemblée générale dans sa résolution 48/246 pour la période allant du 1er juillet au 31 décembre 1994 – qui s'élève en chiffres bruts à 265 200 dollars (montant net : 255 000 dollars) – a été mis en recouvrement auprès des États Membres.

II. ÉTAT DES QUOTES-PARTS

13. Le tableau ci-après indique l'état, au 31 juillet 1994, des quotes-parts reçues et restant à recevoir, compte tenu des montants crédités. Comme on le constatera, il reste encore à recevoir des États Membres un montant total de 718 400 dollars.

État, au 31 juillet 1994, des quotes-parts pour la
 période du 23 septembre 1993 au 31 juillet 1994

(En milliers de dollars des États-Unis)

	23 sept. 1993- 22 mars 1994	23 mars- 31 juillet 1994	Total
1. <u>Ressources</u>			
Crédit ouvert	1 383,0	143,7	1 526,7
Autorisation d'engagement de dépenses	—	44,2	44,2
Total	1 383,0	187,9	1 570,9
2. <u>Montant mis en recouvrement</u>	1 383,0	143,7	1 526,7
Montants crédités :			
Recettes provenant des contributions du personnel	(13,0)	(3,8)	(16,8)
Solde inutilisé	—	—	—
Montant net mis en recouvrement	1 370,0	139,9	1 509,9
3. <u>À déduire : montants reçus</u>	(742,5)	(49,0)	(791,5)
4. <u>Solde à recevoir</u>	627,5	90,9	718,4

III. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

14. Au paragraphe 11 de sa résolution 48/246, l'Assemblée générale a demandé que soient apportées à la Mission des contributions volontaires, tant en espèces que sous forme de services et de fournitures pouvant être acceptés par le Secrétaire général. Pour la période allant du 22 septembre 1993 au 31 juillet 1994, aucune contribution volontaire n'a été reçue pour la Mission.

IV. ADMINISTRATION FINANCIÈRE

15. Le montant brut des ressources qui ont été fournies à la MINUHA par l'Assemblée générale pour la période allant du 23 septembre 1993 au 31 juillet 1994 s'élève au total à 1 570 900 dollars (montant net : 1 544 900 dollars), dont 1 526 700 dollars (1 502 100 dollars en chiffres nets) correspondent à des crédits ouverts et 44 200 dollars (42 500 dollars en chiffres nets) à des autorisations d'engagement des dépenses. Le montant brut des dépenses de la période est estimé à 1 533 900 dollars (montant net : 1 517 900 dollars). Il y a actuellement un solde inutilisé de 37 000 dollars en chiffres bruts (26 700 dollars en chiffres nets). En outre, au cours de cette période, les intérêts et les recettes accessoires ont été respectivement de 249 dollars et de 81 dollars. Ces chiffres sont récapitulés à l'annexe III.

V. RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU BUDGET PENDANT LA PÉRIODE ALLANT DU 23 SEPTEMBRE 1993 AU 31 JUILLET 1994

16. L'annexe I ci-après indique, pour chaque poste budgétaire, les prévisions de dépenses initiales, le crédit ouvert pour la période allant du 23 septembre 1993 au 31 juillet 1994, ainsi que les dépenses effectuées pendant

/...

la période. Il en ressort que le montant brut des dépenses s'est élevé au total à 1 533 900 dollars (chiffres nets : 1 517 900 dollars), laissant un solde inutilisé de 37 000 dollars (chiffres nets : 26 700 dollars). L'annexe II présente des renseignements complémentaires.

VI. MESURES À PRENDRE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
À SA QUARANTE-NEUVIÈME SESSION

17. L'Assemblée générale devrait prendre les mesures suivantes concernant le financement de la MINUHA :

a) Ouvrir un crédit d'un montant brut de 44 200 dollars (montant net : 42 500 dollars), déjà autorisé par l'Assemblée générale au paragraphe 7 de sa résolution 48/246, pour le fonctionnement de la MINUHA du 1er au 31 juillet 1994;

b) Décider de conserver dans le compte spécial de la MINUHA le solde inutilisé des crédits ouverts/autorisations (37 000 dollars en chiffres bruts et 26 700 dollars en chiffres nets) étant donné le niveau des contributions à recevoir.

Notes

¹ S/26352.

² S/26480.

³ S/26063.

⁴ S/26573.

⁵ S/26724 et Corr.1.

⁶ S/26802.

⁷ S/1994/54.

⁸ S/1994/311.

⁹ S/1994/828.

ANNEXE I

Rapport sur l'exécution du budget pendant la période allant du
23 septembre 1993 au 31 juillet 1994

État récapitulatif

(En dollars des États-Unis)

	Prévisions de dépenses initiales (1)	Crédit ouvert (2)	Dépenses (3)	Économies (Dépassements de crédit) (2)-(3)
1. <u>Personnel militaire</u>				
a) <u>Observateurs militaires</u>				
Indemnité de subsistance (missions)	38 700	38 700	38 600	100
Frais de voyage	2 100	2 100	3 400	(1 300)
Indemnités d'habillement et d'équipement	—	—	—	—
Total partiel	40 800	40 800	42 000	(1 200)
b) <u>Contingents</u>	—	—	—	—
c) <u>Autres dépenses afférentes au personnel militaire</u>	—	—	—	—
Total, rubrique 1	40 800	40 800	42 000	(1 200)
2. <u>Personnel civil</u>				
a) <u>Police civile</u>				
Indemnité de subsistance (missions)	112 200	112 200	58 700	53 500
Frais de voyage	700	700	173 700	(173 000)
Indemnités d'habillement et d'équipement	—	—	—	—
Total partiel	112 900	112 900	232 400	(119 500)
b) <u>Personnel international et personnel local</u>				
Traitements du personnel international	67 500	67 500	46 600	20 900
Traitements du personnel local	4 000	4 000	17 700	(13 700)
Consultants	—	—	—	—
Heures supplémentaires	—	—	—	—
Dépenses communes de personnel	28 300	28 300	19 900	8 400
Indemnité de subsistance (missions)	92 300	92 300	37 600	54 700
Frais de voyage à destination et en provenance de la zone de la mission	91 000	91 000	90 900	100
Autres voyages autorisés	—	—	—	—
Total partiel	283 100	283 100	212 700	70 400
c) <u>Personnel international contractuel</u>	—	—	—	—
d) <u>Volontaires des Nations Unies</u>	—	—	—	—
e) <u>Personnel fourni par des gouvernements</u>	—	—	—	—
f) <u>Personnel civil chargé d'observer les élections</u>	—	—	—	—
Total, rubrique 2	396 000	396 000	445 100	(49 100)
3. <u>Locaux/hébergement</u>				
Location de locaux	97 000	97 000	151 800	(54 800)
Aménagement et rénovation des locaux	108 000	112 600	37 700	74 900
Fournitures d'entretien	19 800	9 000	—	9 000
Services d'entretien	1 400	7 600	—	7 600
Éclairage, chauffage, énergie et eau	4 600	4 600	—	4 600
Construction de locaux/bâtiments préfabriqués	—	—	—	—
Total, rubrique 3	230 800	230 800	189 500	41 300

/ . . .

	Prévisions de dépenses initiales (1)	Crédit ouvert (2)	Dépenses (3)	Économies (Dépassements de crédit) (2)-(3)
4. <u>Remise en état des infrastructures</u>	—	—	—	—
5. <u>Transports</u>				
Achat de véhicules	—	—	—	—
Location de véhicules	65 700	65 700	60 200	5 500
Matériel d'atelier	—	—	—	—
Pièces de rechange, réparations et entretien	—	—	—	—
Carburants et lubrifiants	12 000	12 000	4 200	7 800
Assurance	—	—	—	—
Total, rubrique 5	77 700	77 700	64 400	13 300
6. <u>Opérations aériennes</u>	—	—	—	—
7. <u>Opérations navales</u>	—	—	—	—
8. <u>Transmissions</u>				
a) <u>Éléments complémentaires</u>				
Matériel de transmissions	—	—	—	—
Fournitures et pièces de rechange	—	—	—	—
Matériel d'entretien et d'essai	—	—	—	—
Communications par réseaux commerciaux	9 100	9 100	7 000	2 100
Total partiel	9 100	9 100	7 000	2 100
b) <u>Contrat relatif au réseau principal</u>	—	—	—	—
Total, rubrique 8	9 100	9 100	7 000	2 100
9. <u>Matériel divers</u>	—	—	—	—
10. <u>Fournitures et services</u>				
a) <u>Services divers</u>				
Vérification des comptes	—	—	—	—
Services contractuels	—	—	—	—
Services informatiques	—	—	—	—
Services de sécurité	—	—	—	—
Services et traitements médicaux	—	—	—	—
Services d'entretien	—	—	—	—
Demandes d'indemnisation et règlements	—	—	—	—
Dépenses de représentation	—	—	—	—
Autres services divers	18 400	18 400	2 300	16 100
Total partiel	18 400	18 400	2 300	16 100
b) <u>Fournitures diverses</u>				
Papeterie et fournitures de bureau	—	—	—	—
Fournitures médicales	—	—	—	—
Fournitures sanitaires et de nettoyage	—	—	—	—
Abonnements	—	—	—	—
Bâches de protection des véhicules	—	—	—	—
Accessoires d'uniforme, drapeaux et insignes	—	—	—	—
Fournitures pour la défense des périmètres	—	—	—	—
Cartes d'état-major	—	—	—	—
Fournitures diverses	5 000	5 000	1 000	4 000
Total partiel	5 000	5 000	1 000	4 000
Total, rubrique 10	23 400	23 400	3 300	20 100
11. <u>Fournitures et services liés aux élections</u>	—	—	—	—
12. <u>Programme d'information</u>	—	—	—	—

/ . . .

	Prévisions de dépenses initiales (1)	Crédit ouvert (2)	Dépenses (3)	Économies (Dépassements de crédit) (2)-(3)
13. <u>Programme de formation</u>	—	—	—	—
14. <u>Programme de déminage</u>	—	—	—	—
15. <u>Aide au désarmement et à la démobilisation</u>	—	—	—	—
16. <u>Fret aérien et de surface</u>	753 900	753 900	753 700	200
17. <u>Système intégré de gestion</u>	—	—	—	—
18. <u>Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix</u>	12 900	12 900	12 900	—
19. <u>Contributions du personnel</u>	26 300	26 300	16 000	10 300
Total brut, rubriques 1 à 19	1 570 900	1 570 900	1 533 900	37 000
20. <u>Recettes provenant des contributions du personnel</u>	(26 300)	(26 300)	(16 000)	(10 300)
Total net, rubriques 1 à 20	1 544 600	1 544 600	1 517 900	26 700
21. <u>Contributions volontaires en nature</u>	—	—	—	—
Total des ressources	1 544 600	1 544 600	1 517 900	26 700

ANNEXE II

Rapport sur l'exécution du budget pendant la période allant
du 23 septembre 1993 au 31 juillet 1994

Renseignements complémentaires

Économies
(Dépassements
de crédit)
(En dollars des
États-Unis)

1. Personnel militaire
- a) Observateurs militaires
- i) Indemnité de subsistance en mission 100
1. On avait prévu 38 700 dollars pour l'indemnité de subsistance destinée à un observateur militaire, mais le montant effectivement versé a été de 38 600 dollars, si bien qu'une économie de 100 dollars a été réalisée.
- ii) Frais de voyage (1 300)
2. Le dépassement de crédit s'explique par le fait que le Conseiller militaire est allé à New York pour des consultations qui ont été rendues nécessaires par la situation politique et pour lesquelles aucun crédit n'avait été prévu.
- iii) Indemnités d'habillement et d'équipement —
3. Aucun montant n'était prévu à cette rubrique.
- b) Contingents —
4. Aucun montant n'était prévu à cette rubrique.
- c) Autres dépenses afférentes au personnel militaire —
5. Aucun montant n'était prévu à cette rubrique.
2. Personnel civil
- a) Police civile 53 500
- i) Indemnité de subsistance en mission
6. Les économies réalisées s'expliquent par le départ prématuré des observateurs de police. L'effectif total de l'élément de police civile a été déployé en septembre/octobre 1993. Toutefois, le 11 octobre 1993, des troubles provoqués par des groupes civils organisés ont empêché le déploiement de la MINUHA. En conséquence, les observateurs de police ont quitté Haïti aux dates

/...

ci-après : 4 le 15 septembre 1993, 1 le 6 octobre, 49 le 16 octobre et 1 le 31 janvier 1994.

ii) Frais de voyage (173 000)

7. Les prévisions de dépenses correspondaient aux frais de voyage (aller simple) d'un observateur de police. Aucun montant n'avait été prévu pour les dépenses liées au déploiement de la police civile avant les événements imprévus mentionnés au paragraphe 6 ci-dessus, ce qui a entraîné des dépenses supplémentaires de 173 000 dollars.

b) Personnel international et personnel local 70 400

8. Les économies réalisées au titre des traitements du personnel international (20 900 dollars), des dépenses communes de personnel (8 400 dollars), des indemnités de subsistance en mission (54 700 dollars) et des frais de voyage (100 dollars) ont été partiellement annulées par des dépenses supplémentaires au titre des traitements du personnel local (13 700 dollars).

9. Le montant prévu à la rubrique personnel international correspondait au traitement d'un fonctionnaire international de classe P-5, pour le poste de porte-parole, ainsi qu'à son indemnité de subsistance en mission, d'un montant de 123 dollars par jour.

10. En fait, le porte-parole était de classe P-3, si bien que des économies ont été réalisées au titre des traitements du personnel international et des dépenses communes de personnel. Les économies réalisées au titre de l'indemnité de subsistance en mission sont dues au fait que le porte-parole est arrivé dans la zone de la Mission un mois plus tard que prévu et qu'au bout de 30 jours, l'on a ramené à un taux inférieur (86 dollars par jour) l'indemnité de subsistance. Les dépassements de crédit au titre des traitements du personnel local s'expliquent par le fait que l'on a renforcé le personnel local avant l'évacuation de la Mission. Il a fallu 10 chauffeurs du 13 septembre au 30 novembre 1993, puis deux seulement à partir de décembre 1993. Le personnel avait été renforcé en prévision du déploiement de la totalité des effectifs de la Mission, avant les événements du 11 octobre 1993.

c) Personnel international contractuel -

11. Aucun crédit n'était prévu à cette rubrique.

d) Volontaires des Nations Unies -

12. Aucun crédit n'était prévu à cette rubrique.

e) Personnel fourni par des gouvernements -

13. Aucun crédit n'était prévu à cette rubrique.

f) Personnel civil chargé d'observer les élections -

14. Aucun crédit n'était prévu à cette rubrique.

/...

3. Locaux/hébergement

a) Location de locaux (54 800)

15. Le montant demandé correspondait au coût de la location de quatre bureaux pour la première équipe, à raison de 88 dollars par jour pendant 20 jours (7 000 dollars), ainsi que de la location d'autres locaux à raison de 12 000 dollars par mois. Les dépassements de crédit (54 800 dollars) s'expliquent par le fait que des bureaux ont été loués au Montana Hotel pour le Représentant spécial du Secrétaire général et pour le conseiller politique, à raison de 80 dollars par jour, ce qui n'avait pas été prévu au moment de l'établissement des prévisions de dépenses initiales.

b) Aménagement et rénovation des locaux 74 900

16. Le crédit demandé devait servir à réparer les bureaux destinés à la police civile. Du fait des événements du 11 octobre 1993, mentionnés au paragraphe 6 ci-dessus, le crédit ouvert n'a pas été entièrement utilisé.

c) Fournitures d'entretien 9 000

17. Les économies réalisées à cette rubrique tiennent à ce que, en raison des événements du 11 octobre 1993 mentionnés au paragraphe 6 ci-dessus, le montant prévu n'a pas été utilisé.

d) Services d'entretien 7 600

18. Les économies réalisées à cette rubrique tiennent à ce que, en raison des événements du 11 octobre 1993 mentionnés au paragraphe 6 ci-dessus, le montant prévu n'a pas été utilisé.

e) Éclairage, chauffage, énergie et eau 4 600

19. Les économies réalisées à cette rubrique tiennent à ce que, en raison des événements du 11 octobre 1993 mentionnés au paragraphe 6 ci-dessus, le montant prévu n'a pas été utilisé.

f) Construction de locaux/bâtiments préfabriqués -

20. Aucun montant n'était prévu à cette rubrique.

4. Remise en état des infrastructures -

21. Aucun montant n'était prévu à cette rubrique.

5. Transports 13 300

22. Les prévisions de dépenses correspondaient au coût des 17 véhicules loués à l'intention de la première équipe (15 véhicules) et de la Mission (2 véhicules). Des économies de 5 500 dollars ont été réalisées au titre de la location de véhicules parce que la location était moins onéreuse que prévu. En outre, la consommation de carburant a été plus faible qu'ont le pensait (les distances

parcourues pendant la période considérée étant moindres que prévu), si bien qu'une économie de 7 800 dollars a été réalisée.

6.	<u>Opérations aériennes</u>	-
23.	Aucun crédit n'était prévu à cette rubrique.	
7.	<u>Opérations navales</u>	-
24.	Aucun crédit n'était prévu à cette rubrique.	
8.	<u>Transmissions</u>	2 100
25.	Des économies ont été réalisées parce qu'il y a eu moins de communications téléphoniques internationales et que l'on a moins utilisé les services de la valise diplomatique que prévu.	
9.	<u>Matériel divers</u>	-
26.	Aucun montant n'était prévu à cette rubrique.	
10.	<u>Fournitures et services</u>	
	a) <u>Services divers</u>	16 100
27.	Du fait des événements du 11 octobre 1993 mentionnés au paragraphe 6 ci-dessus, le crédit ouvert n'a pas été utilisé.	
	b) <u>Fournitures diverses</u>	4 000
28.	Du fait des événements du 11 octobre 1993 mentionnés au paragraphe 6 ci-dessus, le crédit ouvert n'a pas été utilisé.	
11.	<u>Fournitures et services liés aux élections</u>	-
29.	Aucun crédit n'était prévu à cette rubrique.	
12.	<u>Programme d'information</u>	-
30.	Aucun crédit n'était prévu à cette rubrique.	
13.	<u>Programme de formation</u>	-
31.	Aucun crédit n'était prévu à cette rubrique.	
14.	<u>Programme de déminage</u>	-
32.	Aucun crédit n'était prévu à cette rubrique.	
15.	<u>Aide au désarmement et à la démobilisation</u>	-
33.	Aucun crédit n'était prévu à cette rubrique.	

/...

16. Fret aérien et de surface 200
34. Les véhicules provenant de l'APRONUC ont été transportés non pas en Haïti mais au dépôt de l'ONU à Pise, si bien que le coût de leur transport a été plus faible que prévu.
17. Système intégré de gestion -
35. Aucun crédit n'était prévu à cette rubrique.
18. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix -
36. Le montant autorisé a été transféré au Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.
19. Contributions du personnel 10 300
37. Les économies réalisées sont dues au fait que le porte-parole était d'une classe moins élevée que prévu (P-3), de même que le personnel local.
20. Recettes provenant des contributions du personnel (10 300)
38. Ce montant découle de la rubrique 19 ci-dessus.

ANNEXE III

Ressources disponibles et dépenses de fonctionnement pendant la période
 allant du 23 septembre 1993 au 31 juillet 1994

(En dollars des États-Unis)

	Montant brut	Montant net
1. <u>Ressources</u>		
a) <u>Crédit ouvert</u>		
23 septembre 1993-22 mars 1994 (résolution 48/246 de l'Assemblée générale)	1 383 000	1 364 000
23 mars-30 juin 1994 (résolution 48/246 de l'Assemblée générale)	143 700	138 100
Total partiel	1 526 700	1 502 100
b) <u>Autorisation d'engagement de dépenses</u>		
1er-31 juillet 1994 (résolution 48/246 de l'Assemblée générale)	44 200	42 500
Total, rubrique 1	1 570 900	1 544 600
2. <u>Dépenses nettes de fonctionnement</u>		
23 septembre 1993-31 juillet 1994	1 533 900	1 517 900
3. <u>Solde non utilisé (1 - 2)</u>	37 000	26 700
4. <u>Intérêts et recettes accessoires</u>		
a) Intérêts		249
b) Recettes accessoires		81
Total, rubrique 4		330
5. <u>Contributions non réglées au 31 juillet 1994</u>		718 400
6. <u>Déficit (3 + 4 - 5)</u>		(691 370)
